

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	27

Séance du 30 Juillet 2020

L'an deux mille vingt et le mercredi vingt neuf juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des fêtes, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Anny GENIPA ; M. Pierre ALBINA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ;

Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY ;

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sarah MAGALATCHOUMY ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

Date de la convocation**22 Juillet 2020****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2020/07/42****DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Par délibération n°2020/06/22, en date du 30 juin 2020, le conseil municipal a créé 9 commissions municipales.

Il est nécessaire d'en désigner les membres.

Aussi, Monsieur le Maire propose la composition des 9 commissions comme suit :

1- Commission Urbanisme-Aménagement du territoire- Politique de l'habitat et développement durable

- Manuella PETRO-METONY
- Sonia MERCADIER
- Yvon COMBES

- Lucien BEAUZOR
- Franceline YEPONDE
- José TORIBIO

2- Commission Sport Culture

- Christiane TREIL-ALBON
- Prévane FRANCILLONNE
- Sylvie DAGONIA
- Patricia DIVIALLE
- Christian CITADELLE
- José TORIBIO

3- Commission Solidarités-Inclusion Sociale- Enfance Jeunesse et Famille

- Bruno FELICIANNE
- Didier MARICEL
- Sylvie DAGONIA
- Christian CITADELLE
- Karine GATIBELZA
- Nicole RABOLION

4- Commission Finances- Administration Générale et dialogue social

- Jean-Louis SAINCILY
- Franceline YEPONDE
- Ephrem GLORIEUX
- Lucien BEAUZOR
- Clara RIGAH
- Florent TREIL

5- Commission Affaires Scolaires et périscolaires

- Ephrem GLORIEUX
- Gladys BURAT
- Prévane FRANCILLONE
- Christiane TREIL-ALBON
- Christian CITADELLE
- Sarah MAGALATCHOUMY

6- Commission promotion des nouvelles technologies – Utilisation des nouveaux médias et communication

- Lucien BEAUZOR
- Karine GATIBELZA
- Jean-Louis SAINCILY
- Ephrem GLORIEUX
- Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- Florent TREIL

7- Commission Développement économique et attractivité du territoire

- Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- Sonia MERCADIER
- Yvon COMBES
- Richard PROMENEUR
- Anny GENIPA
- Sarah MAGALATCHOUMY

8- Commission Participation des citoyens à la vie locale-Animation de quartiers- Vie associative

- Rodrigue MOULIN
- Prévane FRANCILLONE
- Patricia DIVIALLE
- Annie GENIPA
- Franceline YEPONDE
- José TORIBIO

9- Commission services techniques

- Clara RIGAH
- Arthur MARICEL
- Jacqueline BELFORT
- Cindy ARNASSALON
- Sonia MERCADIER
- Pierre ALBINA
- Franceline YEPONDE
- Florent TREIL

Lors la première réunion de chacune de ces commissions, un vice-président sera désigné, et sera compétent pour convoquer et présider les séances de ces dernières en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Le conseil Municipal,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant la nécessité de constituer les commissions municipales thématiques pour la durée de la mandature ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- De créer les 9 commissions suivantes composées comme suit :

- 1 Commission Urbanisme-Aménagement du territoire- Politique de l'habitat et développement durable**

- Manuella PETRO-METONY
- Sonia MERCADIER
- Yvon COMBES
- Lucien BEAUZOR
- Francelise YEPONDE
- José TORIBIO

2 Commission Sport Culture

- Christiane TREIL-ALBON
- Prévane FRANCILLONNE
- Sylvie DAGONIA
- Patricia DIVIALLE
- Christian CITADELLE
- José TORIBIO

3-Commission Solidarités-Inclusion Sociale- Enfance Jeunesse et Famille

- Bruno FELICIANNE
- Didier MARICEL
- Sylvie DAGONIA
- Christian CITADELLE
- Karine GATIBELZA
- Nicole RABOLION

4 Commission Finances- Administration Générale et dialogue social

- Jean-Louis SAINSILY
- Francelise YEPONDE
- Ephrem GLORIEUX
- Lucien BEAUZOR
- Clara RIGAH
- Florent TREIL

5 Commission Affaires Scolaires et périscolaires

- Ephrem GLORIEUX
- Gladys BURAT
- Prévane FRANCILLONE
- Christiane TREIL-ALBON
- Christian CITADELLE
- Sarah MAGALATCHOUMY

6 Commission promotion des nouvelles technologies – Utilisation des nouveaux médias et communication

- Lucien BEAUZOR
- Karine GATIBELZA
- Jean-Louis SAINSILY
- Ephrem GLORIEUX

- Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- Florent TREIL

7 Commission Développement économique et attractivité du territoire

- Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- Sonia MERCADIER
- Yvon COMBES
- Richard PROMENEUR
- Anny GENIPA
- Sarah MAGALATCHOUMY

8 Commission Participation des citoyens à la vie locale-Animation de quartiers- Vie associative

- Rodrigue MOULIN
- Prévane FRANCILLONE
- Patricia DIVIALLE
- Anny GENIPA
- Francelise YEPONDE
- José TORIBIO

9 Commission services techniques

- Clara RIGAH
- Arthur MARICEL
- Jacqueline BELFORT
- Cindy ARNASSALON
- Sonia MERCADIER
- Pierre ALBINA
- Francelise YEPONDE
- Florent TREIL

ARTICLE 3 : D'approuver le règlement intérieur des commissions municipales ci annexé

ARTICLE 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyne SAPOTILLE

